



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2005/L.12
25 mai 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-deuxième session
Bonn, 20-27 mai 2005

Point 8 b) de l'ordre du jour
Questions diverses
Autres questions

**ABSENCE D'INCIDENCE SUR LE CLIMAT DES RÉUNIONS
TENUES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION**

Projet de conclusions proposé par la Présidente

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a pris note avec satisfaction de l'annonce par le Gouvernement canadien de son intention de faire en sorte que la onzième session de la Conférence des Parties et la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto n'aient aucune incidence sur le climat.
